Sauvons l'action sociale du Pas-de-Calais

Depuis de nombreuses années, nos ministères économiques et financiers disposent d'un budget destiné à l'action sociale dans chaque département.
Ce budget finance nos restaurants administratifs, l'équipement des coins repas, les vacations de psychologues, la conseillère en économie sociale et familiale, les aides pécuniaires, les sorties, l'arbre de Noël et les chèques cadeaux pour les enfants de moins de 18 ans des agents...
Dans chaque département est nommé(e) un(e) délégué(e). Les statuts prévoient son renouvellement tous les 5 ans.
Dans le Pas-de-Calais, le secrétariat général refuse de procéder à cette nomination laissant le département sans délégué(e) depuis le 29 février.
Cette situation empêche l'action sociale de fonctionner et d'engager tout crédit...

Nous agents des ministères économiques et financiers demandons la nomination immédiate d'un(e) délégué(e) de l'action sociale dans le Pas-de-Calais.

NOM Prénom	Service	Signature